



Communiqué de presse

Le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC) a pris note des informations circulant au sujet d'un cas présumé d'esclavage ou d'exploitation d'une mineure dans la wilaya de Nouakchott Nord. Ce cas a été signalé par une organisation de la société civile et fait actuellement l'objet d'une enquête préliminaire menée par les autorités compétentes.

Le CDHAHRSC tout en affirmant son plein respect de l'indépendance de la justice et du cours des procédures légales, conformément à la législation en vigueur, rappelle la nécessité pour toutes les parties, qu'il s'agisse d'institutions officielles ou d'acteurs de la société civile, de se conformer aux dispositions de la législation nationale et des conventions internationales ratifiées par la République Islamique de Mauritanie, relatives à la protection des droits de l'homme.

Conformément à son mandat de surveillance et de documentation des violations des droits de l'homme, de protection et d'assistance aux victimes, le CDHAHRSC suit de près l'évolution de ce dossier et souligne qu'il se constituera, conformément à ses attributions, partie civile dès que les autorités judiciaires compétentes auront qualifié les faits d'esclavage. Dans l'attente de cette qualification, le CDHAHRSC dans le respect du principe de séparation des pouvoirs, s'abstient de toute appréciation et limite ses interventions au suivi institutionnel du dossier, dans le strict respect des procédures en vigueur. Le CDHAHRSC assurera également la protection et l'assistance nécessaires par l'intermédiaire de l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants.

Le CDHAHRSC souligne que l'objectif commun doit être de faire toute la lumière sur ce dossier et de garantir le respect des droits de toutes les personnes concernées, en particulier, ceux de la victime présumée, sans exagération, surenchère, ou déformation des faits, et dans le strict respect du principe de la présomption d'innocence.

Le CDHAHRSC réaffirme, comme l'a récemment déclaré SEM le Commissaire aux Droits de l'Homme à Genève, lors de la présentation du rapport national au titre du quatrième cycle de l'Examen périodique universel, que le Gouvernement mauritanien est sincèrement et résolument engagé dans la lutte contre toutes les formes de traite des personnes, y compris les pratiques assimilables à l'esclavage, s'il y en a, grâce à un cadre juridique robuste, des institutions spécialisées et une coopération continue avec les mécanismes nationaux et internationaux de défense des droits humains, ainsi que les organisations de la société civile.

Le CDHAHRSC invite à cet effet, tous les citoyens et les organisations de la société civile à signaler toute violation présumée des droits humains, notamment les cas de traite des personnes et d'esclavage, afin de permettre aux autorités compétentes de s'acquitter de leurs obligations dans le respect de l'Etat de droit, du renforcement de la confiance et de la consolidation de la culture de la responsabilité partagée.

Nouakchott, le 6 février 2026

Le CDHAHRSC